

La Liste rouge des espèces menacées en France

Faune de La Réunion



■ La Liste rouge des espèces menacées en France

La faune de La Réunion hautement menacée : bilan de la situation pour dix groupes d'espèces

Dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées en France, les évaluations conduites sur la faune réunionnaise permettent de connaître le degré de menace pesant sur dix groupes d'espèces : les mammifères terrestres et marins, les oiseaux, les reptiles terrestres et les tortues marines, les poissons et macro-crustacés d'eau douce, les papillons de jour, les libellules et les phasmes, soit 165 espèces au total.

Ce travail a été réalisé par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, en collaboration avec de nombreux experts et organisations réunionnaises.

Etat des lieux

D'après le bilan réalisé, la faune de La Réunion est hautement menacée.

Concernant les reptiles terrestres, les trois espèces indigènes présentes à La Réunion sont toutes menacées, comme le Gecko vert de Bourbon, victime de la dégradation et de la fragmentation de son habitat forestier et classé dans la catégorie "En danger".

Chez les insectes, une espèce de papillons de jour sur sept et plus d'une espèce de libellules et demoiselles sur cinq sont

menacées de disparition. Parmi ces espèces, le Salamide d'Augustine, un papillon "En danger critique", est affecté par la raréfaction du Bois d'ortie, son unique plante nourricière.

Dans les eaux douces, un tiers des poissons et près de la moitié des macro-crustacés sont menacés, principalement par la surpêche et les aménagements de rivières qui entravent leur migration. C'est le cas par exemple de la Chevrette australe, une crevette classée "Vulnérable", et de l'Anguille du Mozambique, "En danger critique".

Quant au milieu marin, l'urbanisation croissante du littoral et le développement des activités humaines dans les eaux côtières fragilisent des espèces comme la Baleine à bosse et la Tortue verte, respectivement classées "Vulnérable" et "En danger".

D'autre part, l'île de La Réunion, haut lieu d'endémisme, héberge de nombreuses espèces qui ne se rencontrent nulle part ailleurs. Parmi celles-ci, le Tuit-tuit, un petit oiseau victime des rats et des chats introduits, et le Gecko vert de Manapany, menacé par l'urbanisation et les plantes exotiques envahissantes qui entraînent la dégradation de son habitat. Tous deux sont classés "En danger critique". Trois des quatre espèces de phasmes indigènes sont également endémiques de l'île, dont le Phasme du Palmiste rouge, "En danger critique". Ces espèces confèrent à la France, garante de leur survie sur la planète, une très forte responsabilité patrimoniale.



© Benoît Lequette / Parc national de La Réunion

■ Faune de La Réunion



■ Le Gecko vert de Bourbon (*Phelsuma borbonica*), espèce classée "En danger"
© Allison Gandar / Nature Océan Indien

L'état des lieux fait également apparaître un fort taux d'extinction chez les oiseaux et les reptiles terrestres. Près du quart des espèces d'oiseaux de La Réunion sont désormais éteintes à l'échelle mondiale, soit 13 espèces sur les 55 qui étaient présentes avant l'arrivée de l'Homme. Parmi celles-ci, onze espèces étaient endémiques de l'île, comme le Solitaire de La Réunion. Quatre autres ont disparu de La Réunion mais sont encore présentes dans d'autres régions du monde, comme

la Perruche verte des Mascareignes qui a pu subsister sur l'île voisine de Maurice. Pour les reptiles terrestres, quatre espèces ont disparu sur les sept initialement présentes. Trois d'entre elles, dont la Tortue terrestre de Bourbon, étaient endémiques de La Réunion : leur disparition de l'île a donc signé leur extinction mondiale. L'arrivée de l'Homme sur l'île est à l'origine de la plupart de ces extinctions.

Pour répondre à la situation préoccupante de nombreuses espèces, d'importants efforts de conservation sont déployés à La Réunion par les associations locales, les scientifiques, les gestionnaires d'espaces naturels et les autorités locales.

Un programme de lutte contre les rats a par exemple été mis en place pour préserver les derniers Tuit-tuit. Des plages ont été réhabilitées pour offrir aux Tortues vertes de nouveaux sites de pontes. Une charte pour une approche et une observation responsables des Baleines à bosse a été réalisée pour assurer la tranquillité de ces espèces en mer. Plusieurs plans nationaux d'action sont en cours pour les espèces les plus menacées. Et de nombreux espaces naturels de l'île bénéficient d'aires protégées.

Il s'agit désormais de ne pas relâcher les efforts, pour assurer toutes les chances de préserver à l'avenir ce patrimoine naturel exceptionnel mais hautement menacé.



■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Démarche d'évaluation

Les analyses réalisées permettent de déterminer le risque de disparition de La Réunion de chacune des espèces évaluées. L'état des lieux a concerné : les mammifères terrestres et marins, les oiseaux, les reptiles terrestres et marins, les poissons et les macro-crustacés d'eau douce, les papillons de jour (ou rhopalocères), les libellules et les demoiselles (ou odonates) et les phasmes.



■ Emergence de jeunes tortues vertes (*Chelonia mydas*), espèce classée "En danger"
© Stéphane Ciccione / Kélonia

La Liste rouge des espèces menacées en France

Coordination

Sébastien Moncorps (directeur de l'UICN France), Jean-Philippe Sibley (directeur du SPN / MNHN)

Mise en œuvre

Yoann Allanic (SPN / MNHN), Christelle Galindo (UICN France), Patrick Haffner (SPN / MNHN), Florian Kirchner (UICN France)

Faune de La Réunion

Comité d'évaluation

Experts

Mammifères terrestres : Sarah Caceres (ONCFS), Benoît Lequette (Parc national de La Réunion), Jean-Michel Probst (Parc national de La Réunion), Stéphane Roué (indépendant)
Mammifères marins : Virginie Boucaud (GLOBICE), Sarah Caceres (ONCFS), Violaine Dulau (GLOBICE)
Oiseaux : Damien Fouillot (SEOR), Yannick Giloux (SEOR), Matthieu Le Corre (Université de La Réunion), Martin Riethmüller (SEOR), Marc Salamolard (Parc national de La Réunion)
Reptiles terrestres : Sarah Caceres (ONCFS), Jean-Michel Probst (Parc national de La Réunion), Mickaël Sanchez (Nature Océan Indien)
Reptiles marins : Bruce Cauvin (GIP Réserve marine), Stéphane Ciccione (Kélonia), Claire Jean (Kélonia)
Poissons et macro-crustacés d'eau douce : Bernard Anamparéla (AAPPMA), Philippe Keith (MNHN), Marine Richardson (ARDA), Pierre Valade (ARDA)
Papillons de jour, libellules, demoiselles et phasmes : Samuel Couteyen (ARéE), Dominique Martiré (indépendant), Jacques Rochat (Insectarium de La Réunion)

Evaluateurs Liste rouge

Patrick Haffner (MNHN), Florian Kirchner (UICN France)

Autres contributeurs

Mammifères terrestres : Michel Barataud
Mammifères marins : Jérémy Kiska, Claire Pusineri, Olivier Van Canneyt
Oiseaux : Beatriz Arroyo, Daniel De Sousa, Thomas Ghestemme, Gérard Gory, Renaud Nadal
Reptiles terrestres : Grégory Déso
Reptiles marins : Katia Ballorain
Macro-crustacés d'eau douce : Gérard Marquet, Gabrielle Zimmermann
Papillons de jour : Christian Guillermet, Philippe Ryckewaert
Libellules et demoiselles : Daniel Grand, Michel Papazian
Phasmes : Nicolas Cliquennois, Sylvain Hugel

Remerciements

Caroline Merle et Matthieu Saliman (DREAL Réunion)

Réalisation du document

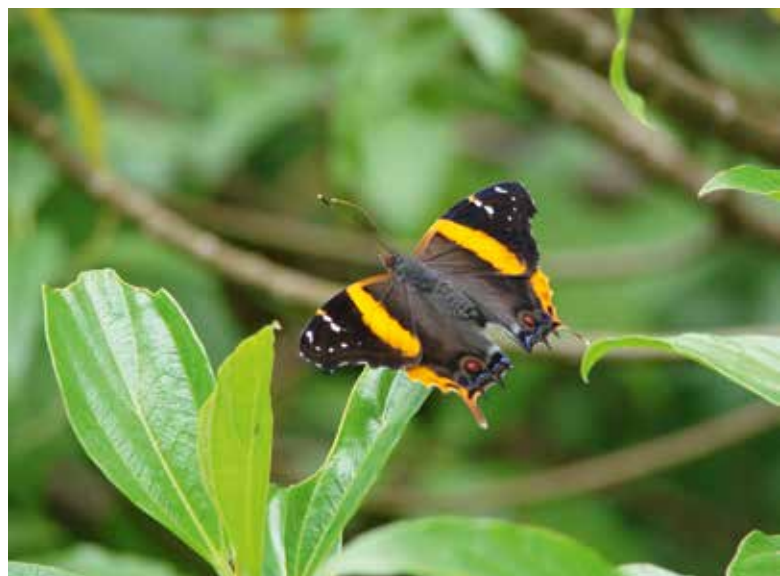
Aurore Cavois (UICN France), Christelle Galindo (UICN France)

La réalisation des évaluations a mobilisé l'expertise d'une quarantaine de spécialistes locaux et métropolitains, qui ont apporté leur contribution à la phase préalable de synthèse et de vérification des données. Plus de vingt d'entre eux ont ensuite participé à la validation des analyses lors des ateliers d'évaluation organisés à La Réunion en décembre 2009.

L'état des lieux a été mené par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, en partenariat avec la Société d'études ornithologiques de La Réunion (SEOR), le Groupe local d'observation et d'identification des cétacés (GLOBICE), l'observatoire des tortues marines Kélonia, l'Association réunionnaise de développement de l'aquaculture (ARDA) et l'Insectarium de La Réunion.

D'autres organisations ont également contribué à ce travail : le Parc national de La Réunion, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), l'Association réunionnaise d'écologie (ARéE), la Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA), l'association Nature Océan Indien (NOI), le GIP Réserve marine et l'Université de La Réunion. Le projet a bénéficié du soutien de la Direction régionale de l'environnement de La Réunion.

Parmi les groupes évalués, 121 espèces n'ont pas été soumises à l'évaluation et ont été affectées à la catégorie "Non applicable", conformément à la méthodologie de l'UICN. Cette situation concerne les espèces introduites à La Réunion dans la période récente (après 1500), comme le Tangue ou l'Ecrevisse australienne, et les espèces dont la présence sur l'île est marginale ou occasionnelle, comme le Dauphin bleu et blanc ou la libellule Anax porte-selle.



■ La Vanesse de Bourbon (*Antanartia borbonica*), un papillon "En danger" endémique de La Réunion © Samuel Couteyen

■ Faune de La Réunion

Résultats

Au total, tous groupes taxonomiques confondus, 165 espèces ont été passées au crible des critères de l'UICN. Les résultats synthétiques de ces évaluations sont présentés dans les tableaux et les graphiques ci-après.

Nombre d'espèces évaluées et nombre d'espèces menacées par groupe taxonomique

Groupe taxonomique		Nb d'espèces présentes à La Réunion	Nb d'espèces non soumises à l'évaluation*	Nb total d'espèces évaluées	Nb total d'espèces menacées
Vertébrés	Mammifères terrestres	12	7	5	1
	Mammifères marins	21	13	9	2
	Oiseaux	111	56	55	6
	Reptiles terrestres	22	16	7	3
	Reptiles marins	6	2	4	2
	Amphibiens	2	2	0	0
	Poissons d'eau douce	37	13	24	8
Invertébrés	Macro-crustacés d'eau douce	12	2	10	4
	Papillons de jour	34	6	28	4
	Libellules et demoiselles	22	3	19	4
	Phasmes	5	1	4	2

(*) Espèces introduites après 1500 ou présentes à La Réunion de manière occasionnelle ou marginale, placées en catégorie "Non applicable" (NA).

Nombre d'espèces évaluées par groupe taxonomique et par catégorie

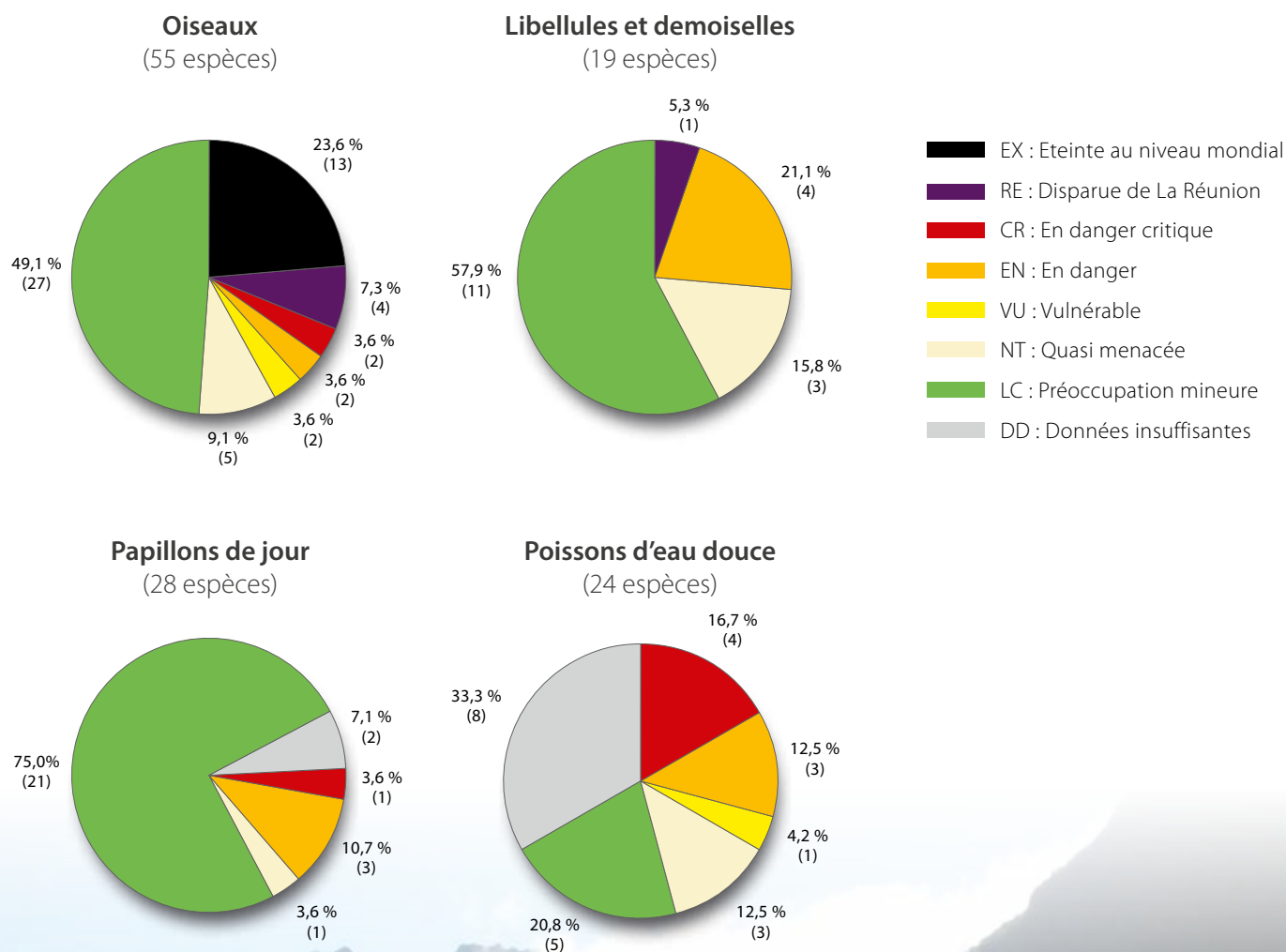
Groupe taxonomique	Nb d'espèces évaluées par catégorie							
	EX	RE	CR	EN	VU	NT	LC	DD
Mammifères terrestres	1		1			1	1	1
Mammifères marins				1	1		2	5
Oiseaux	13	4	2	2	2	5	27	
Reptiles terrestres	3	1	2	1				
Reptiles marins			1	1				2
Poissons d'eau douce			4	3	1	3	5	8
Macro-crustacés d'eau douce			1		3	3	1	2
Papillons de jour			1	3		1	21	2
Libellules et demoiselles		1		4		3	11	
Phasmes			2			1	1	

Légende

 EX : Eteinte au niveau mondial	 CR : En danger critique	 NT : Quasi menacée
 RE : Disparue de La Réunion	 EN : En danger	 LC : Préoccupation mineure
	 VU : Vulnérable	 DD : Données insuffisantes

■ Faune de La Réunion

Répartition des espèces évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge (pour les groupes comprenant au moins une vingtaine d'espèces évaluées ; nombre d'espèces indiqué entre parenthèses)



© Jean-Cyrille Notter

■ Quelques exemples

› Mammifères

Le Renard volant de Maurice ou Roussette noire

Pteropus niger

CR

Cette espèce endémique des Mascareignes est la chauve-souris la plus menacée de La Réunion. Encore fréquente à la fin du XVII^{ème} siècle, la Roussette noire a disparu de l'île entre 1772 et 1801, probablement en raison de la chasse et de la destruction de son habitat due à la déforestation, mais elle s'est maintenue à Maurice. Entre 2000 et 2007, quelques observations ont à nouveau été signalées, et une toute petite population de Roussette noire a finalement été découverte fin 2007 à l'Est de La Réunion, confirmant le retour de l'espèce dans l'île.

Cette population demeure toutefois extrêmement fragile compte tenu de son faible nombre d'individus et du faible taux de reproduction constaté jusque-là à La Réunion, avec un seul petit observé par an. Les cyclones auxquels sont exposées les îles de l'océan Indien comptent parmi les facteurs pouvant compromettre le maintien de l'espèce. Un seul épisode cyclonique pourrait conduire à une réduction drastique de la population, voire à sa destruction. De plus, la Roussette noire, qui se repose en colonies dans les arbres au cours de la journée, est vulnérable à tout dérangement extérieur pouvant entraîner l'abandon du dortoir. Or, son principal site-dortoir est situé dans une ravine à proximité d'habitations, donc exposé aux perturbations d'origine humaine comme l'élagage, la création de sentiers ou le défrichement.



© Stéphane G. Roué

Le manque de connaissances sur cette espèce protégée rend difficile la mise en place de mesures de préservation appropriées. Mais elle bénéficie désormais d'un plan de conservation qui permettra de développer la surveillance, les comptages et les suivis réguliers, et de renforcer les connaissances. Ces informations permettront d'identifier les actions les plus adaptées pour favoriser le retour durable de l'espèce dans l'île.



© GLOBICE

La Baleine à bosse

Megaptera novaeangliae

VU

La Baleine à bosse est une espèce migratrice entreprenant des migrations saisonnières entre ses zones de nourrissage, dans les eaux froides de l'Antarctique, et ses zones de reproduction, dans les eaux tropicales et sub-tropicales. Au sein de l'océan Indien, La Réunion constitue l'une des zones de reproduction pour l'espèce. Elle y est présente pendant l'hiver austral, de début juin à fin octobre. La présence simultanée de femelles accompagnées de nouveau-nés, de groupes actifs et de mâles émettant leurs chants pré-nuptiaux indique que La Réunion représente à la fois une zone de mise bas et d'accouplement pour l'espèce.

Pendant leur séjour à La Réunion, les Baleines à bosse utilisent un habitat côtier restreint, fréquentant généralement des eaux de faible profondeur (inférieure à 100 m). Les fonds étant très abruptes autour de l'île, les baleines, et notamment les mères accompagnées de leur nourrisson, sont observées très proches de la côte, où elles se reposent à l'abri des prédateurs. Elles sont donc facilement accessibles et très sollicitées par les plaisanciers et les activités de whale-watching (tourisme d'observation des baleines). Par conséquent, depuis 2009, une charte pour une approche et une observation responsables des Baleines à bosse a été mise en place. Cette espèce est aussi particulièrement exposée à la perte et à la dégradation de l'habitat côtier, engendrées par les projets d'aménagements littoraux et marins. Ainsi, pendant leur temps de résidence à La Réunion, les baleines sont très vulnérables aux interactions avec les activités humaines.

De par les enjeux écologiques et l'intérêt économique croissant que les Baleines à bosse suscitent à La Réunion, il est vital que cette espèce emblématique puisse bénéficier d'une protection durable, par la mise en place de mesures de gestion appropriées.



© Fabien Jan / SEOR

Le Pétrel noir de Bourbon

Pseudobulweria aterrima

CR

Le Pétrel noir de Bourbon est l'un des oiseaux marins les plus rares au monde et le plus énigmatique des oiseaux actuels de La Réunion. Tout comme le Pétrel de Barau, cette espèce est endémique de l'île et niche sur les massifs montagneux en altitude, mais la localisation de ses sites de nidification reste inconnue. Malgré les campagnes de recherche et la multiplication des zones prospectées ces dernières années, les colonies n'ont encore pas pu être localisées à ce jour.

Estimée à moins de 50 couples, la population de Pétrel noir de Bourbon semble décliner inexorablement. Les animaux introduits, comme les rats et les chats haret, sont de dangereux prédateurs pour l'espèce, les premiers s'attaquant en particulier aux œufs et aux jeunes dans les terriers, et les seconds également aux adultes. De plus, comme pour le Pétrel de Barau, les éclairages des zones urbaines désorientent ces oiseaux nocturnes lors de leur envol vers la mer, entraînant leur échouage dans les zones habitées. Incapables ensuite de redécoller, les oiseaux ne survivent généralement pas à ces échouages.

Face à la situation critique du Pétrel noir de Bourbon, la mobilisation s'organise pour tenter de sauver l'espèce de l'extinction. Un réseau de sauvetage a été mis en place par la Société d'études ornithologiques de La Réunion pour récupérer, soigner et relâcher les oiseaux échoués. En parallèle, une campagne de sensibilisation est menée pour inciter les communes à réduire les éclairages nocturnes pour limiter les échouages. Le plan national d'action en cours devra permettre de lancer d'autres études et une nouvelle série d'actions pour la survie de l'espèce.

L'Etourneau de Bourbon, ou Huppe de Bourbon

Fregilupus varius

EX

Caractérisée par une huppe blanche sur la tête, la Huppe de Bourbon compte parmi les 11 espèces d'oiseaux endémiques de La Réunion qui ont disparu de l'île (et par conséquent de la planète) avec l'arrivée de l'Homme. Alors que cette espèce était encore relativement commune jusqu'en 1840, plus aucune mention n'en a été faite après 1850.

Cette extinction soudaine pourrait être liée à une cohabitation néfaste avec des prédateurs introduits, comme le Rat noir, et des compétiteurs introduits, comme le Martin triste, un oiseau originaire de l'Inde. Mais la cause la plus déterminante de cette disparition est probablement l'introduction d'une pathologie, qui aurait contaminé l'ensemble des individus de l'espèce.

La Huppe de Bourbon est aujourd'hui connue grâce à des ossements retrouvés, des dessins d'époque, deux oiseaux conservés dans de l'alcool et une vingtaine d'autres naturalisés et répartis dans différents musées français. L'un de ces spécimens est préservé au Muséum d'Histoire naturelle de La Réunion.



Lithographie de John Gerrard Keulemans (1842-1912)

La Perruche verte des Mascareignes

Psittacula eques

RE

Comme l'indique son nom, cette perruche au plumage vert, dont les mâles ont le cou marqué d'un collier rouge et noir, est endémique des Mascareignes. Elle était autrefois représentée dans l'archipel par deux sous-espèces légèrement différentes morphologiquement : *Psittacula eques echo*, présente à Maurice uniquement, et *Psittacula eques eques*, qui n'était présente qu'à La Réunion avant de disparaître de l'île.



© Damien Fouillot / SEOR

Mentionnée pour la dernière fois à La Réunion vers 1732, la Perruche verte des Mascareignes ne subsiste plus aujourd'hui qu'à Maurice, où elle a été sauvée in extremis grâce à d'importants efforts de conservation déployés par la Fondation mauricienne pour la vie sauvage et les autorités mauriciennes. Suite à un programme d'élevage des perruches en captivité et à leur relâcher dans le Parc national de la Rivière noire, l'espèce est désormais préservée de l'extinction immédiate. Toutefois, elle demeure classée "En danger" dans la Liste rouge mondiale, en raison de son nombre d'individus encore faible, estimé à moins de 250 adultes, et de son aire de répartition très restreinte.

Afin de rétablir l'espèce à La Réunion et d'augmenter ses chances de sauvegarde à l'échelle des Mascareignes, un projet de réintroduction pourrait être entrepris à partir des populations de Maurice. Ce projet, historiquement identifié comme prioritaire par les organisations mauriciennes et la Société d'études ornithologiques de La Réunion, devra être intégré dans une réflexion plus globale portant sur la restauration de son habitat d'origine. Comme avant tout projet de ce type, et avant de décider d'une éventuelle réintroduction, il sera nécessaire de mener une large concertation pour évaluer l'acceptation locale, interroger les instances nationales et procéder à des études préalables minutieuses afin de s'assurer de toutes les chances de succès.

Le Busard de Maillard

Circus maillardi

EN

Endémique de La Réunion, le Busard de Maillard (ou Papangue) est le seul rapace se reproduisant sur l'île. Il est présent quasiment sur tout le territoire, excepté à plus de 2200 m, et niche principalement dans des zones situées entre 500 et 1000 m d'altitude.

Comprise entre 100 et 200 couples selon les estimations, la taille de sa population n'est pas connue avec précision et fait actuellement l'objet d'une étude. Cet oiseau est confronté à diverses menaces et fait partie des espèces "En danger" à La Réunion. Comme tous les rapaces, il est carnivore, et parfois charognard. Outre les petits oiseaux, les lézards et les musaraignes, il se nourrit le plus souvent d'espèces nuisibles comme le rat. Mais à cause des raticides utilisés contre ces rongeurs, il est victime d'empoisonnements secondaires. D'autre part, en raison de sa mauvaise réputation de "tueur de poules", il fait encore l'objet d'actes de braconnage, en particulier de tirs au fusil, alors qu'il est protégé à La Réunion depuis 1989. Les collisions avec les lignes électriques de moyenne tension et la dégradation de son habitat due à l'urbanisation participent également à sa raréfaction.

Créé en 1997, le centre de soins mis en place par la Société d'études ornithologiques de La Réunion joue un rôle important dans la conservation du Busard de Maillard. Ce centre permet de recueillir et de soigner les individus blessés ou victimes de braconnage, avant de les relâcher dans leur milieu naturel. Un plan de restauration de l'espèce a également été mis en place depuis 2008, afin d'amplifier les actions en faveur de sa préservation.



© Sarah Caceres & Jean-Noël Jasmin

Le Gecko vert de Manapany

Phelsuma inexpectata

CR

Ce petit lézard de coloration vert pomme, à la tête marquée de bandes blanches et au corps parcouru de tâches rouges, est l'un des derniers reptiles terrestres endémiques de La Réunion. Il se rencontre uniquement au sud de l'île, sur une bande littorale longue de 11 km à moins de 200 m d'altitude, entre Saint-Joseph et Grand Bois. Principalement arboricole, il paraît inféodé aux fourrés à vacoas littoraux mais peut aussi être observé aux alentours sur d'autres espèces végétales indigènes (latanier rouge, manioc marron...) ou exotiques (cocotier, choca vert...) et sur des substrats rocheux.

Fortement affecté par la destruction de son habitat, le Gecko vert de Manapany est aujourd'hui en situation critique à La Réunion. Au cours des dix dernières années, plusieurs de ses populations ont disparu et d'autres ont vu leurs effectifs diminuer dramatiquement. L'expansion d'espèces végétales introduites, comme le faux-poivrier, représente une première cause de disparition de son habitat, ces espèces envahissantes entraînant la fermeture du milieu et le recul des formations végétales indigènes. Le développement urbain est une autre cause du déclin de l'espèce, provoquant la régression et la fragmentation de ses populations sur l'ensemble de son aire de répartition. Pour tenter de sauvegarder ce petit gecko unique au monde, les autorités réunionnaises, appuyées par les scientifiques et les associations locales, ont élaboré un plan national d'action. Ce plan permet de mettre en place des actions prioritaires et de développer les connaissances sur l'espèce pour assurer sa préservation dans l'île.



© Mickaël Sanchez / Nature Océan Indien



© Stéphane Ciccione / Kélonia

La Tortue verte

Chelonia mydas

EN

Comptant parmi les cinq espèces de tortues marines rencontrées dans les eaux de La Réunion, la Tortue verte est présente sur l'ensemble du littoral de l'île. Elle est régulièrement observée sur les tombants des récifs et les côtes rocheuses, qui constituent ses habitats de développement et d'alimentation. Sur les cinq espèces, c'est la seule dont les adultes présentent un régime herbivore, se nourrissant en particulier d'algues rouges.

Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, les sites de ponte sur les plages de La Réunion ont connu une nette régression avec le développement de l'île. En raison de l'urbanisation croissante et du dérangement occasionné par la fréquentation sur les plages, les pontes sont devenues exceptionnelles et un nombre très réduit de plages accueillent aujourd'hui quelques tortues femelles venant y enfouir leurs œufs. De plus, bien que recouvertes par le sable, les pontes sont victimes de la prédation par les rats et les chiens. En mer, les tortues sont menacées par les collisions avec les navires, les filets de pêche dans lesquels elles se font prendre au piège, ou encore la pollution marine. La Tortue verte, dont la chair et les œufs ont été consommés jusque dans les années 1980, est désormais protégée depuis 1983, mais elle fait encore parfois l'objet d'actes de braconnage.

De nombreux programmes d'études et de conservation de l'espèce ont été mis en place à La Réunion. La réhabilitation des plages lancée depuis 1999 à Saint-Leu et la réduction de l'impact des captures accidentelles en collaboration avec les pêcheurs de l'île ont contribué à un retour des Tortues vertes observées ces dernières années. La création de la Réserve naturelle marine de La Réunion en 2007 devrait également favoriser le développement de l'espèce dans les eaux réunionnaises.

› Poissons et macro-crustacés d'eau douce

L'Anguille du Mozambique

Anguilla mossambica

CR

L'Anguille du Mozambique fréquente l'ouest de l'océan Indien, de la côte est de l'Afrique jusqu'aux Mascareignes. Lorsque l'accès est relativement aisé, elle peut remonter les cours d'eau jusqu'à 1000 m d'altitude. A La Réunion, elle est également présente dans les étangs côtiers de l'île. Comme pour les autres espèces d'anguilles, la survie de cette espèce migratrice dépend de sa libre circulation entre le milieu d'eau douce et le milieu marin.



© ARDA

En l'absence de dispositifs de franchissement adaptés, les aménagements de rivière constituent une entrave importante à l'accomplissement de son cycle de vie. D'autre part, l'Anguille du Mozambique est soumise à une importante pression de pêche. De manière générale, les anguilles sont très prisées par les pêcheurs et les braconniers, et les individus de grande taille (35 cm et plus) sont victimes de prélèvements importants. Ainsi, depuis une dizaine d'années, la population d'adultes reproducteurs, d'ores et déjà extrêmement réduite, poursuit son déclin, d'où le statut "En danger critique" de cette espèce à La Réunion.

La Chevrette australe

Macrobrachium australe

VU



© ARDA

La Chevrette australe est présente dans l'ensemble des rivières de La Réunion, jusqu'à 600 m d'altitude. A l'instar des autres crustacés d'eau douce de l'île, c'est

une espèce migratrice amphidrome : les adultes vivent et se reproduisent en rivière, puis les larves migrent en mer pour y grandir, avant de regagner les eaux douces pour achever leur croissance. L'espèce a donc besoin à la fois du milieu d'eau douce et du milieu marin pour accomplir son cycle biologique.

Les entraves à la libre circulation entre ces deux milieux, par la présence d'obstacles physiques tels que les barrages, représentent une menace pour son développement. Et les aménagements des cours d'eau, tels que le recalibrage ou la chenalisation, entraînent la dégradation de ses aires de reproduction au niveau des embouchures et de ses zones de nurseries. Bien que largement répandue dans la région indo-pacifique, cette espèce apparaît isolée à La Réunion : de récentes études ont montré que les flux de population vers l'île sont quasiment inexistantes. En raison de la forte anthropisation des milieux d'eau douce de La Réunion, la population de la Chevrette australe a fortement décliné ces trente dernières années, d'où son classement "Vulnérable".

Le Cabot bouche-ronde

Cotylopus acutipinnis

NT

Deux espèces cousines de cabot fréquentent les eaux claires et bien oxygénées de La Réunion : le Cabot à tête de lièvre et le Cabot bouche-ronde, ce dernier étant endémique des Mascareignes. En termes d'abondance, les deux espèces sont dominantes dans les peuplements piscicoles des eaux douces de l'île, le Cabot à tête de lièvre étant le plus abondant des deux. Ces gobies possèdent un cycle de vie particulier : les adultes vivent et se reproduisent en rivière, les larves rejoignent l'océan où elles se développent durant quelques mois, avant de retourner en rivière pour y accomplir leur métamorphose en juvéniles, puis en adultes.



© Eric Vigneux

Les populations de Cabot bouche-ronde sont soumises naturellement à de fortes fluctuations. Cependant, les obstacles à la libre circulation des individus, tels que les barrages, limitent à la fois la colonisation de leur habitat naturel et l'accomplissement de leur cycle reproducteur. De plus, les prélèvements d'eau en aval des barrages entraînent une dégradation et une réduction de l'habitat disponible.

Les juvéniles, plus communément appelés "bichiques", sont traditionnellement capturés en mer et aux embouchures des rivières lors de leur remontée en eau douce. Ce prélèvement, associé à un braconnage important lié à une réglementation peu respectée, concourt à la capture d'une majeure partie des juvéniles. D'autre part, pour quelques rivières de La Réunion, il existe également une pression de braconnage sur les adultes, alors que leur pêche y est interdite. Compte tenu de ces pressions, la population a probablement connu une régression drastique depuis les années 1980. Au regard du déclin documenté ces dernières années, l'espèce est désormais "Quasi menacée".

Le Papillon La Pâtüre

Papilio phorbanta

EN

Endémique de La Réunion, le Papillon La Pâtüre est l'un des plus grands papillons de jour rencontrés sur l'île. Chez cette espèce, les mâles et les femelles présentent des caractéristiques morphologiques et comportementales distinctes. De couleur noire avec des tâches bleu métallique intense, les mâles sont de bons voiliers parcourant l'ensemble de l'île, y compris les zones urbaines et les hautes altitudes, à la recherche de nourriture et de partenaires sexuels. Plus sédentaires et plus discrètes, les femelles, aux ailes brunes bordées de tâches jaunes, sont rarement visibles et peuvent être facilement confondues avec une autre espèce, le Danaïde *Euploea goudotii*.

Les chenilles, de coloration verte, se nourrissent principalement de la "Liane patte poule", une plante indigène de la famille des Rutacées, mais elles peuvent parfois aussi se rencontrer sur les agrumes et sur d'autres Rutacées cultivées. Seuls quelques sites peu dégradés de basse altitude, où pousse la principale plante hôte des chenilles, permettent d'observer plusieurs papillons simultanément. Ces sites sont donc probablement les principales zones de reproduction de l'insecte.

Au cours des vingt dernières années, le nombre d'individus visibles, sur ces sites comme en dehors, a progressivement et sensiblement diminué, sans que les causes de cette raréfaction ne soient connues avec précision. Protégé régionalement depuis 1989 et au niveau national depuis 1993, le Papillon La Pâtüre est "En danger" à La Réunion.



© Dominique Martiré

L'Hespérie à deux points

Parnara naso

DD

L'Hespérie à deux points est un papillon de jour de couleur brune, commun en basse altitude dans les pays d'Asie et d'Afrique et dans les autres îles de l'océan Indien. Dans ces régions, sa chenille se développe sur une large gamme de graminées, y compris sur les espèces cultivées. A La Réunion, l'espèce est uniquement représentée par la sous-espèce *Parnara naso bigutta*, endémique de l'île, qui semble aussi rare que mal connue.

Ce papillon de petite taille et au vol rapide est en effet très difficile à distinguer d'une espèce voisine, *Borbo borbonica*, commune sur l'île. L'habitat de l'Hespérie à deux points reste mal connu à La Réunion et il a été rapporté jusqu'à présent que sa chenille se développait sur le "Calumet", un bambou endémique de l'île poussant vers 1500 m d'altitude, dans la forêt de Tamarins des Hauts. Mais les rares spécimens connus ces dernières années ont tous été observés en basse altitude... loin de la forêt de Tamarins. A défaut de plus d'informations, l'espèce a dû être affectée à la catégorie "Données insuffisantes".



© Dominique Martiré

Hemicordulia atrovirens

Hemicordulia atrovirens

NT

Cette libellule endémique de La Réunion est une espèce principalement forestière. En basse altitude, elle se fait très discrète en forêt, bien qu'on puisse la voir évoluer à découvert lorsque le ciel est nuageux. Au-delà de 800 m, on peut la rencontrer en milieux plus ouverts, même si la présence de couverts forestiers à proximité demeure importante.



© Samuel Couteyen

Lors de la ponte, les femelles déposent leurs œufs au niveau des cours d'eau où les larves effectuent leur croissance. Ces cours d'eau sont généralement forestiers en basse et en moyenne altitude, et plus ouverts au-delà de 1000 m. Il semble que l'émergence des adultes ait lieu tout au long de l'année en basse et moyenne altitude, alors qu'elle se concentre autour du mois de décembre au-delà de 1000 m, c'est-à-dire au plus fort de l'été austral.

Les milieux forestiers fréquentés par *Hemicordulia atrovirens* sont en nette régression à La Réunion. La diminution du couvert forestier liée à une urbanisation de plus en plus dense entraîne une fragmentation de l'habitat de l'espèce et rend problématique les déplacements des adultes dans les zones concernées. La rectification du lit des cours d'eau temporaires, lorsqu'elle entraîne la diminution des cuvettes, est préjudiciable à son développement larvaire. Et dans les zones à truites, les larves sont susceptibles d'être consommées par ce poisson introduit. Toutes ces menaces expliquent le statut "Quasi menacé" de l'espèce à La Réunion.

Le Phasme du Palmiste rouge

Apterogreffe reunionensis

CR

Le Phasme du Palmiste rouge est une espèce endémique de La Réunion qui n'a été découverte qu'en 2000. Dépourvu d'ailes et strictement nocturne, cet insecte de couleur vert pâle au stade juvénile et brun rouge à l'âge adulte est inféodé au Palmiste rouge (*Acanthophoenix rubra*), qui lui sert à la fois de source de nourriture et d'hôte pour la ponte et la croissance des jeunes.

Cependant, ce palmier de la forêt primaire de La Réunion est aujourd'hui menacé de disparition à l'état sauvage, en raison du braconnage dont il est victime : le cœur de son bourgeon terminal, ou chou-palmiste, est en effet très réputé pour son goût délicat. Le Palmiste rouge ne subsiste désormais plus sur l'île que sous forme de plantations.

Le Phasme du Palmiste rouge est donc "En danger critique" en raison de la raréfaction de sa plante hôte dans les zones forestières, où les palmiers se retrouvent peu nombreux et isolés les uns des autres. Cette fragmentation de l'habitat de l'espèce ne permet pas le maintien de populations locales de phasmes suffisamment importantes ni d'échanges suffisants d'individus entre elles. Par ailleurs, les cultures de palmistes, si elles peuvent préserver la plante, ne constituent pas un habitat de substitution favorable à l'insecte, car celui-ci privilégie les palmiers situés en sous-bois ou en bordure de forêt. Toute action en faveur du Phasme du Palmiste rouge devra donc passer par la restauration du palmiste dans son milieu naturel.



© Dominique Martiré

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Mammifères terrestres de La Réunion

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Statut d'endémisme [®]	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Pteropus subniger</i>	Petit renard volant des Mascareignes, Roussette à collet rouge	EX	M	EX
<i>Pteropus niger</i>	Renard volant de Maurice, Roussette noire	CR	M	EN
<i>Taphozous mauritanus</i>	Taphien de Maurice, Chauve-souris à ventre blanc	NT		LC
<i>Mormopterus francoismoutoui</i>	Tadaride de la Réunion, Petit Molosse de la Réunion	LC	R	NE
<i>Scotophilus borbonicus</i>	Scotophile des Mascareignes, Scotophile de Bourbon	DD	R	DD

(®) R : espèce endémique de La Réunion ; M : espèce endémique des Mascareignes.

Liste des espèces présentes à La Réunion non soumises à l'évaluation*

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Mus musculus</i>	Souris grise	NA	LC
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat surmulot	NA	LC
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir	NA	LC
<i>Lepus nigricollis</i>	Lièvre à collier noir, Lièvre indien	NA	LC
<i>Suncus murinus</i>	Pachyure musquée, Musaraigne musquée	NA	LC
<i>Tenrec ecaudatus</i>	Tenrec acaude, Tangué	NA	LC
<i>Cervus timorensis</i>	Rusa de Timor, Cerf de Java	NA	VU

(*) Espèces introduites dans la période récente (après 1500).



■ Cirque de Cilaos © Marc Salamolard / Parc national de La Réunion



■ Roussette noire (*Pteropus niger*) © Sarah Caceres & Jean-Noël Jasmin

Mammifères marins de La Réunion

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Tursiops aduncus</i>	Grand Dauphin de l'Indo-Pacifique	EN	DD
<i>Megaptera novaeangliae</i>	Baleine à bosse	VU	LC
<i>Peponocephala electra</i>	Dauphin d'Electre	LC	LC
<i>Stenella attenuata</i>	Dauphin tacheté pantropical	LC	LC
<i>Globicephala macrorhynchus</i>	Globicéphale tropical	DD	DD
<i>Lagenodelphis hosei</i>	Dauphin de Fraser	DD	LC
<i>Stenella longirostris</i>	Dauphin long bec	DD	DD
<i>Tursiops truncatus</i>	Grand Dauphin commun	DD	LC
<i>Physeter macrocephalus</i>	Cachalot	DD	VU

Liste des espèces présentes à La Réunion non soumises à l'évaluation*

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Arctocephalus tropicalis</i>	Otarie à fourrure subantarctique	NA	LC
<i>Mirounga leonina</i>	Elephant de mer austral	NA	LC
<i>Feresa attenuata</i>	Orque pygmée	NA	DD
<i>Orcinus orca</i>	Orque	NA	DD
<i>Pseudorca crassidens</i>	Pseudorque	NA	DD
<i>Stenella coeruleoalba</i>	Dauphin bleu et blanc	NA	LC
<i>Kogia breviceps</i>	Cachalot pygmée	NA	DD
<i>Kogia sima</i>	Cachalot nain	NA	DD
<i>Mesoplodon densirostris</i>	Mésoplodon de Blainville	NA	DD
<i>Ziphius cavirostris</i>	Baleine à bec de Cuvier	NA	LC
<i>Eubalaena australis</i>	Baleine franche australe	NA	LC
<i>Balaenoptera bonaerensis</i>	Petit rorqual Antarctique	NA	DD
<i>Balaenoptera physalus</i>	Rorqual commun	NA	EN

(*) Espèces présentes dans les eaux réunionnaises de manière occasionnelle ou marginale.



■ Dauphin long bec (*Stenella longirostris*) © GLOBICE



■ Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) © Eric Lancelot

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Oiseaux de La Réunion

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Sous-espèce ^δ	Statut d'endémisme ^ρ	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Alopochen kervazoi</i>	Oie de Kervazo	EX		R	EX
<i>Anas theodori</i>	Sarcelle de Sauzier	EX		M	EX
<i>Nycticorax duboisi</i>	Bihoreau de la Réunion	EX		R	EX
<i>Threskiornis solitarius</i>	Solitaire de la Réunion	EX		R	EX
<i>Nesoenas duboisi</i>	Pigeon rose de la Réunion	EX		R	EX
<i>Falco duboisi</i>	Faucon de Dubois	EX		R	EX
<i>Dryolimnas augusti</i>	Râle de la Réunion	EX		R	NE
<i>Fulica newtoni</i>	Foulque de Newton	EX		M	EX
<i>Porphyrio coerulescens</i>	Oiseau bleu	EX		R	EX
<i>Fregilupus varius</i>	Etourneau de Bourbon, Huppe de Bourbon	EX		R	EX
<i>Mascarinus mascarinus</i>	Mascarin de la Réunion	EX		R	EX
<i>Psittacus borbonicus</i>	Perroquet vert de Bourbon	EX		R	NE
<i>Mascarenotus grucheti</i>	Petit-duc de Gruchet	EX		R	EX
<i>Egretta dimorpha</i>	Aigrette dimorphe	RE			LC
<i>Phalacrocorax africanus</i>	Cormoran africain	RE			LC
<i>Phoenicopterus ruber</i>	Flamant rose	RE			LC
<i>Psittacula eques</i>	Perruche verte des Mascareignes	RE	<i>Ssp. eques</i>	M (R)	EN
<i>Coracina newtoni</i>	Echenilleur de la Réunion, Tuit-tuit	CR		R	CR
<i>Pseudobulweria aterrima</i>	Pétrel noir de Bourbon, Fouquet noir	CR		R	CR
<i>Circus maillardi</i>	Busard de Maillard, Papangue	EN		R	EN
<i>Pterodroma barau</i>	Pétrel de Barau	EN		R	EN
<i>Aerodramus francicus</i>	Salangane des Mascareignes	VU			NT
<i>Phedina borbonica</i>	Hirondelle des Mascareignes	VU			LC
<i>Anous stolidus</i>	Noddi brun	NT			LC
<i>Butorides striata</i>	Héron strié	NT	<i>Ssp. rutenbergi</i>		LC
<i>Falco concolor</i>	Faucon concolore	NT			NT
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau, Poule d'eau	NT	<i>Ssp. pyrrhorhoa</i>		LC
<i>Puffinus pacificus</i>	Puffin fouquet, Puffin du Pacifique	NT			LC
<i>Charadrius leschenaultii</i>	Gravelot de Leschenault	LC			LC
<i>Pluvialis squatarola</i>	Pluvier argenté	LC			LC
<i>Anous tenuirostris</i>	Noddi marianne, Noddi à bec grêle	LC			LC
<i>Sterna fuscata</i>	Sterne fuligineuse	LC			LC
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin	LC			LC
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	LC			LC
<i>Arenaria interpres</i>	Tournepipe à collier	LC			LC
<i>Calidris alba</i>	Bécasseau sanderling	LC			LC
<i>Calidris ferruginea</i>	Bécasseau cocorli	LC			LC
<i>Numenius phaeopus</i>	Courlis corlieu	LC			LC
<i>Tringa nebularia</i>	Chevalier aboyeur	LC			LC
<i>Stercorarius lonnbergi</i>	Labbe brun	LC			LC
<i>Streptopelia picturata</i>	Pigeon de Madagascar, Tourterelle malgache	LC			LC
<i>Terpsiphone bourbonensis</i>	Tchitrec des Mascareignes, Oiseau la Vierge	LC	<i>Ssp. bourbonensis</i>	M (R)	LC
<i>Saxicola tectes</i>	Traquet de la Réunion, Tec-tec	LC		R	LC
<i>Hypsipetes borbonicus</i>	Bulbul de Bourbon, Merle Pays	LC		R	LC
<i>Zosterops borbonicus</i>	Zostérops des Mascareignes, Oiseau blanc	LC	<i>Ssp. borbonicus</i>	M (R)	LC
<i>Zosterops olivaceus</i>	Zostérops de la Réunion, Oiseau-lunette vert	LC		R	LC
<i>Fregata ariel</i>	Frégate ariel	LC			LC
<i>Fregata minor</i>	Frégate du Pacifique	LC			LC
<i>Phaethon lepturus</i>	Phaéon à bec jaune, Paille-en-queue	LC			LC
<i>Phaethon rubricauda</i>	Phaéon à brins rouges	LC			LC

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Sous-espèce ^δ	Statut d'endémisme ^φ	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Fregetta tropica</i>	Océanite à ventre noir	LC			LC
<i>Oceanites oceanicus</i>	Océanite de Wilson	LC			LC
<i>Bulweria bulwerii</i>	Pétrel de Bulwer	LC			LC
<i>Puffinus lherminieri</i>	Puffin d'Audubon	LC	<i>Ssp. bailloni</i>	(R)	LC
<i>Turnix nigricollis</i>	Turnix de Madagascar	LC			LC

(δ) Lorsque l'espèce est représentée à La Réunion par une sous-espèce particulière. (φ) R : espèce endémique de La Réunion ; M : espèce endémique des Mascareignes ; () : statut d'endémisme de la sous-espèce entre parenthèses.

Liste des espèces présentes à La Réunion non soumises à l'évaluation

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été	NA ^b	LC
<i>Dendrocygna bicolor</i>	Dendrocygne fauve	NA ^b	LC
<i>Charadrius hiaticula</i>	Grand Gravelot	NA ^b	LC
<i>Dromas ardeola</i>	Drome ardéole	NA ^b	LC
<i>Glareola ocularis</i>	Glaréole malgache	NA ^b	VU
<i>Chlidonias leucopterus</i>	Guifette leucoptère	NA ^b	LC
<i>Gygis alba</i>	Gygis blanche, Sterne blanche	NA ^b	LC
<i>Larus cirrocephalus</i>	Mouette à tête grise	NA ^b	LC
<i>Sterna anaethetus</i>	Sterne bridée	NA ^b	LC
<i>Sterna bengalensis</i>	Sterne voyageuse	NA ^b	LC
<i>Sterna bergii</i>	Sterne huppée	NA ^b	LC
<i>Sterna dougallii</i>	Sterne de Dougall	NA ^b	LC
<i>Calidris acuminata</i>	Bécasseau à queue pointue	NA ^b	LC
<i>Calidris minuta</i>	Bécasseau minute	NA ^b	LC
<i>Limosa lapponica</i>	Barge rousse	NA ^b	LC
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	NA ^b	NT
<i>Philomachus pugnax</i>	Combattant varié, Chevalier combattant	NA ^b	LC
<i>Tringa glareola</i>	Chevalier sylvain	NA ^b	LC
<i>Xenus cinereus</i>	Chevalier bargette	NA ^b	LC
<i>Stercorarius pomarinus</i>	Labbe pomarin	NA ^b	LC
<i>Ardeola idae</i>	Crabier blanc, Héron crabier de Madagascar	NA ^b	EN
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	NA ^a	LC
<i>Geopelia striata</i>	Géopélie zébrée	NA ^a	LC
<i>Eurystomus glaucurus</i>	Rolle violet	NA ^b	LC
<i>Cuculus rochii</i>	Coucou de Madagascar	NA ^b	LC
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	NA ^b	LC
<i>Falco eleonora</i>	Faucon d'Eléonore	NA ^b	LC
<i>Coturnix chinensis</i>	Caille peinte, Caille de Chine	NA ^a	LC
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés, Caille patate	NA ^a	LC
<i>Francolinus pondicerianus</i>	Francolin gris	NA ^a	LC
<i>Gallus gallus</i>	Coq bankiva	NA ^a	LC
<i>Margaroperdix madagarensis</i>	Perdrix de Madagascar	NA ^a	LC
<i>Perdicula asiatica</i>	Perdicule rousse-gorge	NA ^a	LC
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	NA ^a	LC
<i>Corvus splendens</i>	Corbeau familial	NA ^b	LC
<i>Amandava amandava</i>	Bengali rouge, Petit coq	NA ^a	LC

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Liste des espèces présentes à La Réunion non soumises à l'évaluation (suite)

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Estrilda astrild</i>	Astrild ondulé, Bec-rose	NA ^a	LC
<i>Lonchura punctulata</i>	Capucin damier	NA ^a	LC
<i>Serinus canicollis</i>	Serin du Cap	NA ^a	LC
<i>Serinus mozambicus</i>	Serin du Mozambique	NA ^a	LC
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	NA ^a	LC
<i>Foudia madagascariensis</i>	Foudi rouge, Foudi de Madagascar	NA ^a	LC
<i>Ploceus cucullatus</i>	Tisserin gendarme	NA ^a	LC
<i>Quelea quelea</i>	Travailleur à bec rouge	NA ^a	LC
<i>Pycnonotus jocosus</i>	Bulbul orphée, Merle de Maurice	NA ^a	LC
<i>Acridotheres tristis</i>	Martin triste	NA ^a	LC
<i>Leiothrix lutea</i>	Rosignol du Japon	NA ^a	LC
<i>Vidua macroura</i>	Veuve dominicaine	NA ^a	LC
<i>Sula dactylatra</i>	Fou masqué	NA ^b	LC
<i>Thalassarche cauta</i>	Albatros à cape blanche	NA ^b	NT
<i>Thalassarche chlororhyncos</i>	Albatros à nez jaune	NA ^b	EN
<i>Pelagodroma marina</i>	Océanite frégate	NA ^b	LC
<i>Daption capense</i>	Damier du Cap	NA ^b	LC
<i>Macronectes giganteus</i>	Fulmar géant, Pétrel géant	NA ^b	LC
<i>Pachyptila belcheri</i>	Prion de Belcher	NA ^b	LC
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	NA ^a	LC

(a) Espèces introduites dans la période récente (après 1500) ; (b) Espèces présentes à La Réunion de manière occasionnelle ou marginale.



■ Pétrel de Barau (*Pterodroma baraui*) © Benoît Lequette / Parc national de La Réunion

Amphibiens de La Réunion

Liste des espèces présentes à La Réunion non soumises à l'évaluation*

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Amietophrynus gutturalis</i>	Crapaud guttural	NA	LC
<i>Ptychadena mascareniensis</i>	Grenouille des Mascareignes	NA	LC

(*) Espèces introduites dans la période récente (après 1500).

Reptiles terrestres de La Réunion

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Sous-espèce ^δ	Statut d'endémisme ^Φ	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Nactus soniae</i>	Nactus de Sonia, Gecko nocturne de Bourbon	EX		R	NE
<i>Leiopisma ceciliae</i>	Leiopisme de Cécile, Grand Scinque	EX		R	NE
<i>Cylindraspis indica</i>	Cylindraspis des Indes, Tortue terrestre de Bourbon	EX		R	EX
<i>Gongylomorphus bojerii</i>	Gongyle de Bojer, Scinque de Bojer	RE	<i>Ssp. borbonicus</i>	M (R)	NE
<i>Phelsuma inexpectata</i>	Gecko vert de Manapany	CR		R	NE
<i>Cryptoblepharus boutonii</i>	Scinque de Bouton	CR	<i>Ssp. boutonii</i>	(M)	NE
<i>Phelsuma borbonica</i>	Gecko vert de Bourbon, Lézard vert des Hauts	EN			NE

(δ) Lorsque l'espèce est représentée à La Réunion par une sous-espèce particulière. (Φ) R : espèce endémique de La Réunion ; M : espèce endémique des Mascareignes ; () : statut d'endémisme de la sous-espèce entre parenthèses.

Liste des espèces présentes à La Réunion non soumises à l'évaluation*

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Agama agama</i>	Agame des colons	NA	NE
<i>Calotes versicolor</i>	Galeote versicolore, Agame arlequin	NA	NE
<i>Furcifer pardalis</i>	Caméléon panthère, Endormi	NA	LC
<i>Lycodon aulicus</i>	Lycodon aulique, Couleuvre loup	NA	NE
<i>Gehyra mutilata</i>	Gecko mutilé, Margouillat blanc	NA	NE
<i>Hemidactylus parvimaculatus</i>	Hémidactyle à petites taches	NA	NE
<i>Hemidactylus frenatus</i>	Hémidactyle bridé, Gecko gris des maisons	NA	LC
<i>Hemidactylus mercatorius</i>	Hémidactyle des palmiers	NA	LC
<i>Hemiphyllodactylus typus</i>	Hemiphyllodactyle indopacifique, Gecko arboricole indopacifique	NA	NE
<i>Phelsuma atriata</i>	Gecko vert des Seychelles	NA	LC
<i>Phelsuma cepedianana</i>	Gecko vert de Lacépède, Lézard vert mauricien	NA	LC
<i>Phelsuma grandis</i>	Gecko vert à points rouges	NA	LC
<i>Phelsuma laticauda</i>	Gecko vert à trois tâches rouges	NA	LC
<i>Phelsuma lineata</i>	Gecko vert à ligne noire	NA	LC
<i>Ramphotyphlops braminus</i>	Typhlops des Brahmanes, Serpent aveugle	NA	NE
<i>Trachemys scripta</i>	Trachémyde écrite, Tortue de Floride	NA	LC

(*) Espèces introduites dans la période récente (après 1500).

Reptiles marins de La Réunion

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue caret	CR	CR
<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte, Tortue franche	EN	EN
<i>Caretta caretta</i>	Tortue caouanne	DD	EN
<i>Lepidochelys olivacea</i>	Tortue olivâtre	DD	VU

Liste des espèces présentes à La Réunion non soumises à l'évaluation*

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Pelamis platura</i>	Pélamide bicolore	NA	LC
<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	NA	CR

(*) Espèces présentes dans les eaux réunionnaises de manière occasionnelle ou marginale.

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Poissons d'eau douce de La Réunion

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Sous-espèce ^δ	Statut d'endémisme ^φ	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Anguilla bicolor</i>	Anguille bicolor	CR	<i>Ssp. bicolor</i>		LC
<i>Anguilla mossambica</i>	Anguille du Mozambique	CR			NE
<i>Eleotris mauritanus</i>	Cabot noir	CR			NE
<i>Awaous commersoni</i>	Loche	CR			NE
<i>Microphis brachyurus</i>	Syngnathe à queue courte	EN	<i>Ssp. millepunctatus</i>		NE
<i>Agonostomus telfairii</i>	Mulet enchanteur	EN			LC
<i>Eleotris fusca</i>	Eléotris brun	EN			LC
<i>Kuhlia rupestris</i>	Doule de roche	VU			LC
<i>Anguilla marmorata</i>	Anguille marbrée	NT			LC
<i>Cotylopus acutipinnis</i>	Cabot bouche-ronde	NT		M	DD
<i>Sicyopterus lagocephalus</i>	Cabot à tête de lièvre	NT			LC
<i>Mugil cephalus</i>	Mulet bleu	LC			LC
<i>Valamugil cunnesius</i>	Mulet longue aile	LC			NE
<i>Valamugil robustus</i>	Mulet robuste, Muge	LC			NE
<i>Valamugil seheli</i>	Mulet à queue bleue	LC			NE
<i>Kuhlia mugil</i>	Doule à queue rubanée	LC			LC
<i>Anguilla bengalensis</i>	Anguille marbrée africaine	DD	<i>Ssp. labiata</i>		LC
<i>Yirrkala tenuis</i>	Anguille serpent	DD			NE
<i>Ambassis ambassis</i>	Ambache	DD			LC
<i>Ambassis urotaenia</i>	Ambache	DD			LC
<i>Glossogobius giurus</i>	Gobie giurus	DD			NE
<i>Glossogobius kokius</i>	Gobie kokou	DD		M	NE
<i>Stenogobius polyzona</i>	Cabot rayé	DD			LC
<i>Kuhlia caudavittata</i>	Doule à queue rayée	DD			NE

(δ) Lorsque l'espèce est représentée à La Réunion par une sous-espèce particulière. (φ) M : espèce endémique des Mascareignes.

Liste des espèces présentes à La Réunion non soumises à l'évaluation

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Carassius auratus</i>	Carassin doré, poisson rouge	NA ^a	NE
<i>Poecilia reticulata</i>	Guppy	NA ^a	NE
<i>Xiphophorus hellerii</i>	Porte-épée	NA ^a	NE
<i>Xiphophorus maculatus</i>	Platy	NA ^a	NE
<i>Amatitlania nigrofasciata</i>	Nigro	NA ^a	NE
<i>Oreochromis mossambicus</i>	Tilapia du Mozambique	NA ^a	NT
<i>Oreochromis niloticus</i>	Tilapia du Nil	NA ^a	NE
<i>Parachromis managuensis</i>	Guapote tigre	NA ^a	NE
<i>Butis butis</i>	Butis à épauvette noire	NA ^b	LC
<i>Hypseleotris cyprinoides</i>	Eleotris cyprin	NA ^b	DD
<i>Osphronemus goramy</i>	Gourami	NA ^a	LC
<i>Trichogaster trichopterus</i>	Gourami bleu	NA ^a	LC
<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Truite arc-en-ciel	NA ^a	NE

(a) Espèces introduites dans la période récente (après 1500) ; (b) Espèces présentes dans les eaux réunionnaises de manière occasionnelle ou marginale.

Macro-crustacés d'eau douce de La Réunion

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Statut d'endémisme®	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Macrobrachium hirtimanus</i>	Chevrette des Mascareignes	CR	M	EN
<i>Caridina serratirostris</i>	Caridine serratulée	VU		LC
<i>Caridina typus</i>	Caridine type	VU		LC
<i>Macrobrachium australe</i>	Chevrette australe	VU		LC
<i>Atyoida serrata</i>	Crevette bouledogue	NT		LC
<i>Macrobrachium lar</i>	Bouquet singe	NT		LC
<i>Macrobrachium lepidactylus</i>	Ecrevisse	NT		LC
<i>Palaemon concinnus</i>	Crevette charmante	LC		NE
<i>Caridina longirostris</i>	Caridine à long rostre	DD		LC
<i>Varuna litterata</i>	Crabe lisible	DD		NE

(Φ) M : espèce endémique des Mascareignes.

Liste des espèces présentes à La Réunion non soumises à l'évaluation*

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Ptychognathus hachijyoensis</i>	Crabe d'Hachijyo	NA	NE
<i>Cherax quadricarinatus</i>	Ecrevisse australienne	NA	LC

(*) Espèces introduites dans la période récente (après 1500).



■ Cabot bouche-ronde (*Cotylopus acutipinnis*) © ARDA

■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Papillons de jour de La Réunion

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Sous-espèce ^δ	Statut d'endémisme [®]	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Salamis augustina</i>	Salamide d'Augustine	CR	<i>Ssp. augustina</i>	R	NE
<i>Antanartia borbonica</i>	Vanesse de Bourbon	EN	<i>Ssp. borbonica</i>	R	NE
<i>Neptis dumetorum</i>		EN		R	NE
<i>Papilio phorbanta</i>	Papillon la pâte	EN		R	VU
<i>Euploea goudotii</i>		NT		R	VU
<i>Danaus chrysippus</i>	Monarque africain	LC	<i>Ssp. aegyptius</i>		NE
<i>Danaus plexippus</i>	Grand Monarque	LC	<i>Ssp. plexippus</i>		NE
<i>Borbo borbonica</i>		LC	<i>Ssp. borbonica</i>		NE
<i>Coeliades forestan</i>		LC	<i>Ssp. arbogastes</i>		NE
<i>Eagris sabadius</i>		LC	<i>Ssp. sabadius</i>	(M)	NE
<i>Cacyreus darius</i>		LC			NE
<i>Deudorix antalus</i>		LC			NE
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	LC			NE
<i>Leptotes pirithous</i>	Azuré de la luzerne	LC			NE
<i>Pseudonacaduba sichela</i>		LC	<i>Ssp. reticulum</i>		NE
<i>Zizeeria knysna</i>		LC			NE
<i>Zizina antanossa</i>		LC			LC
<i>Zizula hylax</i>		LC			NE
<i>Hypolimnas misippus</i>		LC			NE
<i>Phalantha phalantha</i>		LC	<i>Ssp. aethiopica</i>		NE
<i>Vanessa cardui</i>	Belle Dame	LC			NE
<i>Catopsilia florella</i>	Soufré africain	LC			NE
<i>Catopsilia thauruma</i>		LC			NE
<i>Eurema floricola</i>		LC	<i>Ssp. ceres</i>	(M)	NE
<i>Henotesia narcissus</i>		LC	<i>Ssp. borbonica</i>	(R)	NE
<i>Melanitis leda</i>		LC	<i>Ssp. helena</i>		NE
<i>Parnara naso</i>		DD	<i>Ssp. bigutta</i>	(R)	NE
<i>Eurema brigitta</i>		DD	<i>Ssp. pulchella</i>		LC

(δ) Lorsque l'espèce est représentée à La Réunion par une sous-espèce particulière. (Φ) R : espèce endémique de La Réunion ; M : espèce endémique des Mascareignes ; () : statut d'endémisme de la sous-espèce entre parenthèses.



■ *Heterophasma multispinosum*
© Dominique Martiré



■ *Coenagriocnemis reunionense*
© Dominique Martiré

Phasmes de La Réunion

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Statut d'endémisme [®]	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Apterogreiffa reunionensis</i>	Phasme du Palmiste rouge	CR	R	NE
<i>Heterophasma multispinosum</i>		CR	R	NE
<i>Monandroptera acanthomera</i>		NT	M	NE
<i>Rhaphiderus spiniger</i>		LC	R	NE

(Φ) R : espèce endémique de La Réunion ; M : espèce endémique des Mascareignes.

Libellules et demoiselles de La Réunion

Nom scientifique	Catégorie Liste rouge France	Sous-espèce ^δ	Statut d'endémisme ^φ	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Rhyothemis semihyalina</i>	RE			LC
<i>Gynacantha bispina</i>	EN		M	VU
<i>Africallagma glaucum</i>	EN			LC
<i>Coenagriocnemis reuniense</i>	EN		R	NE
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	EN			LC
<i>Pseudagrion punctum</i>	NT			NE
<i>Hemicordulia atrovirens</i>	NT		R	NE
<i>Tholymis tillarga</i>	NT			LC
<i>Anax imperator</i>	LC	<i>Ssp. mauricianus</i>		LC
<i>Agriocnemis exilis</i>	LC			LC
<i>Ceriagrion glabrum</i>	LC			LC
<i>Ischnura senegalensis</i>	LC			LC
<i>Diplacodes lefebvrii</i>	LC			LC
<i>Orthetrum brachiale</i>	LC			LC
<i>Orthetrum stemmale</i>	LC	<i>Ssp. stemmale</i>		LC
<i>Pantala flavescens</i>	LC			LC
<i>Tamea limbata</i>	LC			LC
<i>Trithemis annulata</i>	LC	<i>Ssp. haematina</i>		LC
<i>Zygonyx torridus</i>	LC	<i>Ssp. torridus</i>		LC

(δ) Lorsque l'espèce est représentée à La Réunion par une sous-espèce particulière. (φ) R : espèce endémique de La Réunion ; M : espèce endémique des Mascareignes.

Liste des espèces présentes à La Réunion non soumises à l'évaluation

Ordre	Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
Lepidoptera	<i>Coeliades ernesti</i>		NA ^a	NE
Lepidoptera	<i>Cacyreus marshalli</i>	Argus des pélargoniums	NA ^a	NE
Lepidoptera	<i>Chilades pandava</i>		NA ^a	NE
Lepidoptera	<i>Spalgis tintinga</i>		NA ^a	NE
Lepidoptera	<i>Junonia rhadama</i>		NA ^a	NE
Lepidoptera	<i>Papilio demodocus</i>	Papillon de Vinson	NA ^a	NE
Aeshnidae	<i>Anax tristis</i>		NA ^b	LC
Aeshnidae	<i>Hemianax ephippiger</i>	Anax porte-selle	NA ^b	LC
Libellulidae	<i>Tamea basilaris</i>		NA ^b	LC
Phasmatodea	<i>Sipyloidea sipyilus</i>		NA ^a	NE

(a) Espèces introduites dans la période récente (après 1500) ; (b) Espèces présentes à La Réunion de manière occasionnelle ou marginale.

Les catégories UICN pour la Liste rouge

EX : Espèce éteinte au niveau mondial

RE : Espèce disparue de La Réunion

Espèces menacées de disparition de La Réunion :

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de La Réunion est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente ou présente à La Réunion de manière occasionnelle ou marginale)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

La Liste rouge des espèces menacées en France

Etablie conformément aux critères de l'UICN, la Liste rouge des espèces menacées en France vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Cet inventaire de référence, fondé sur une solide base scientifique et réalisé à partir des meilleures connaissances disponibles, contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France, en métropole et en outre-mer.



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics et 40 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 250 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 130 spécialistes. L'UICN International a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr



Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est un établissement public à caractère scientifique et culturel, placé sous la double tutelle des Ministères de la recherche et de l'écologie. Ses missions incluent la recherche, la gestion des collections, l'expertise et la diffusion des connaissances.

Le Service du patrimoine naturel du MNHN est responsable de la conduite scientifique de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). Pour réaliser cette mission, il développe un système d'information national sur la nature rassemblant la connaissance sur la biodiversité et la géodiversité. Institution de renommée internationale, le MNHN dispose grâce aux travaux de ses scientifiques d'une expertise reconnue sur la biodiversité et sa conservation.

www.mnhn.fr/spn

Chapitres de la Faune de La Réunion réalisés en partenariat avec :



www.seor.fr



www.kelonia.org



www.globice.org



www.arda.fr



www.insectarium-reunion.com

Avec le soutien de :

